Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202571-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MESLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.
Date de convocation : 4 décembre 2025

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H,

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Hélène FRADET DONNE PROCURATION A ANGE LE LAN, NICOLAS DEL SORDO DONNE PROCURATION A Olivier EVANNO, PIERRE-ANGE LE FRAPPER DONNE PROCURATION A SEBASTIEN WACRENIER, Delphine COSPEREC A DONNE PROCURATION A Daniel HENAFF
Absents: Magalie LE ROUX, Séverine KERVILY, Laëtitia ROYANT

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	8	12

Secrétaire de séance : Solenn FLOC'H

DELIBERATION N° 2025-71

TARIFS ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur Le Maire et Ange LE LAN proposent de procéder à une augmentation des tarifs assainissement pour l'année 2026, soit de 2.5 %, de 5 % ou de 10%. Le conseil municipal choisit une augmentation de 5 %.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs assainissement 2026 suivants :

Part fixe (abonnement)	52,5231 €
Part variable au m3	
0<X<30m3	0,7158 €
X>30m3	1,9089€

Pour extrait certifié.
Certifié exécutoire par Le Maire,
Le 16 décembre 2025
Le Maire,
Sébastien WACRENIER

MAIRIE DE MESLAN 56920 MORBIHAN

Le secrétaire de séance,
Solenn FLOC'H